



Fête des mares



Communiqué du 25 novembre 2016

Mobilisez-vous pour préserver les mares du 3 au 11 juin 2017 !!

Nous vous proposons de participer à la Fête des mares et ainsi rejoindre le réseau des acteurs impliqués dans cette dynamique pour la 2^e édition de la Fête des mares.

→ Organisez une manifestation sur la thématique des mares du 3 au 11 juin 2017

→ Labellisez votre événement sur [www.zones-humides.eaufrance.fr/fête-des-mares](http://www.zones-humides.eaufrance.fr/fete-des-mares)

Rendez-vous sur l'espace organisateur du *Portail National d'accès aux informations sur les Zones Humides*, connectez-vous ou demandez un compte puis renseignez le formulaire d'inscription. Votre manifestation apparaîtra dans le programme national !

Labelliser votre manifestation « Fête des mares » vous permettra de bénéficier des outils de communication mis à disposition par la coordination nationale (affiches, flyers, etc.).



En 2016, pour sa première édition, la Fête des mares proposait 133 manifestations partout en France organisées ou co-organisées par près de 150 structures !

Organiser un événement annuel dédié aux mares est l'occasion de mieux les faire connaître et de sensibiliser le grand public à l'intérêt de les préserver.

Ainsi, tous les ans durant la première semaine de juin, la Fête des mares propose des sorties « nature », des conférences, des ateliers, des spectacles, etc.

Plus d'informations sur le portail de la Fête des mares : <http://www.snppn.com/spip.php?rubrique234>

Société nationale de protection de la nature
Elodie Seguin - Tél. 01 43 20 15 39 - snpn@wanadoo.fr

Pôle-Relais Mares, Zones humides intérieures et vallées alluviales
Tél. 01 43 40 50 30 - prmzhiva@gmail.com

